

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 novembre 2024

Tenu en Mairie de Légnv à 18h30

Présents : Mesdames Nicole Boyer, Marjolaine Charensol, Delphine Favre, Véronique Franceschi, Sylvie Jovillard, Christine Louis, Michelle Ratton, Fabienne Rodet, Messieurs Laurent Aulas, Laurent Poudroux,

Absents excusés : Mme Nathalie Banes, Mr Olivier Thevenet.

Pouvoir : Mme Banes donne pouvoir à Mme Charensol

Secrétaire de séance : Mme Marjolaine Charensol

## Approbation du CR du Conseil Municipal du 23 juin

Ce compte-rendu n'ayant pas appelé de remarque, le CR du Conseil Municipal du 23 juin est adopté.

## I Délibérations à l'ordre du jour

### I. Décisions budgétaires

**2024-22** : DM N°2 : En investissement, le volume des travaux a dépassé d'un peu moins de 30.000 euros l'enveloppe votée sur les bâtiments publics (consacrée en grande majorité aux travaux sur les locaux des Ponts-Tarrets). Il convient donc de rééquilibrer cette opération, en ventilant différemment les enveloppes votées comme suit – sans que cela ne modifie l'équilibre général du budget :

#### *Décisions modificatives - COMMUNE DE LEGNY - 2024*

#### *DM 2 - réaffectation dépenses investissements - 10/10/2024*

### **INVESTISSEMENT**

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2031 (20) : Frais d'études - 14	-10 000,00		
21318 (21) : Autres bâtiments publics - 106	30 000,00		
21571 (21) : Matériel ferroviaire - 102	-20 000,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>0,00</b>

<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

### **2024- 23 : Admission en non-valeur**

La trésorerie est mandatée pour procéder au suivi de l'encaissement des recettes générées par la commune et leur suivi. C'est donc la trésorerie qui se charge des relances des créances impayées et qui décide près plusieurs procédures (lettre avec A/R, courrier huissiers) et selon le montant de la somme, si la procédure n'aboutit pas, de classer des créances irrécouvrables. La Trésorerie demande l'admission en non-valeur pour des créances de cantine non payées sur 2017 et 2019 pour un montant total (frais de procédure inclus) de 950, 79 euros. Cette somme sera impérativement mandatée sur 2024 au compte 6541.

## **2024-24 & 2024-25: Dépôt dossiers de subvention Fonds Vert**

Attention : ce dossier n'a pas été encore étudié en conseil municipal et encore moins arbitré budgétairement pour l'année prochaine. Simplement les « fonds verts d'Etat » vont être les premiers impactés par les restrictions budgétaires et il reste encore des fonds cette année. C'est la raison pour laquelle, on tente de déposer le dossier. S'il est retenu, cela nous permettrait de discuter ensemble de la pertinence ou non de ce projet pour 2025. En revanche, s'il n'est pas retenu, cela ne sera pas envisageable.

Sur les bases hypothétiques suivantes:

- 1 station de 5 bornes au Bourg
- 1 station de 3 bornes au lieu-dit Billy
- 1 station de 10 bornes aux Ponts Tarrets
- 10 vélos électriques MP Bike, conçus pour le libre-service répartis sur les 3 stations. Chaque pare-jupe des vélos peuvent porter les couleurs de la Mairie. Cette configuration peut évoluer dans le temps aussi bien sur le nombre de bornes que sur le nombre de vélos. Vous trouverez donc 2 offres, l'une intégrant des équipements neufs, l'autre des équipements reconditionnés. Dans les deux cas, la partie investissement concerne la partie matériel à laquelle s'ajoute l'ensemble des services associés. Ces offres intègrent : :
  - l'installation de la station (voir également les prérequis techniques à l'installation)
  - la fourniture des VAE conçu pour le Vélopartage
  - l'accès à la plateforme web et à l'application permettant l'accès au service
- un routeur 4G dans chaque station et l'abonnement associé
- la maintenance préventive sur site
- la maintenance curative sur devis
- le service client et SAV
- le suivi du projet tout au long de son existence : Inauguration et animation de lancement, reporting d'utilisation

**Rappel : la délibération ne porte pas sur l'acceptation de ce projet mais simplement sur le fait de demander une subvention s'élevant à 50% du montant total HT soit**

De la même manière, et dans le même objectif et sous les mêmes réserves concernant le projet, il est proposé de déposer une demande de subvention Fonds Vert pour l'aménagement de la Place du Bourg en s'appuyant sur la fiche d'aménagement non validée par le Conseil mais qui estime un chiffrage de travaux possibles. En effet, dans le cadre de sa réflexion portée par le Plan Paysage, le Conseil Municipal a identifié la nécessité d'accompagner la transition écologique, moteur de cette démarche voulue par les élus de la commune. Dans cet objectif, la végétalisation et le réaménagement de la Place du Bourg est une orientation forte qui a pour orientations principales de créer un espace plus verdoyant dans un environnement bâti contraint, de redonner un lieu de convivialité plus structuré et de supprimer l'emprise des voitures sur ce périmètre. C'est la raison pour laquelle un dossier de demande subvention est déposé dans le cadre des Fonds Verts au titre de l'adaptation des territoires au changement climatique avec l'orientation « renaturation de villes et villages » pour un montant total d'investissement de 485000 euros et une demande de subvention de 50% soit 242500 euros.

**Rappel : la délibération ne porte pas sur l'acceptation de ce projet mais simplement sur le fait de demander une subvention s'élevant à 50% du montant total HT.**

### **Délibérations relatives à la gestion RH**

**2024-26** : Le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de convention pour la durée de la mission.

D'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du cdg tout au long de l'année. Il s'agit des missions suivantes :

- Médecine préventive,
- Médecine statutaire et de contrôle<sup>1</sup>,
- Mission d'inspection hygiène et sécurité,
- Conseil en droit des collectivités,
- Mission d'assistante sociale<sup>1</sup>,
- Mission d'archivage pluriannuel,
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes<sup>2</sup>,
- Mission d'intérim.

Pour ces missions, dites à adhésion pluriannuelle, le cdg69 propose désormais la conclusion d'une convention unique, d'une durée de 3 années et renouvelable une fois.

Le processus d'adhésion est simplifié : chaque collectivité qui souhaite bénéficier d'une ou de plusieurs missions signe la convention unique. Elle choisit ensuite la ou les missions qu'elle souhaite en signant l'annexe 1. Enfin, elle signe les annexes correspondantes qui précisent les modalités de mise en œuvre des missions que le cdg69 va réaliser pour son compte.

La gestion des missions est améliorée : une fois la convention et ses annexes signées, la collectivité peut solliciter le cdg69 pendant toute la durée de la convention (3 ans renouvelable une fois). Pendant toute cette durée, elle peut décider d'adhérer à de nouvelles missions ou d'en arrêter. En cas de nouvelles adhésions, la mission sera réalisée pour la durée restante de la convention unique. Aux termes des 6 années, une nouvelle convention sera proposée.

**Il est proposé de retenir les missions suivantes : intérim, médecine préventive, médecine statutaire et de contrôle et cohorte retraites**

La signature de la nouvelle convention et de ses annexes mettra fin aux conventions en cours avec le cdg69 qui deviendront caduques.

### **2024-27. Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité**

La commune emploie actuellement un agent contractuel pour renforcer l'équipe dédiée à l'école, sur le temps cantine. Il faut juste refaire une délibération pour être dans la conformité.

Considérant que la commune peut recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs sur le fondement de l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique, il est proposé la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité ouvert aux grades suivants : adjoint technique territorial, adjoint d'animation. Cet emploi est créé à temps non complet à raison de 2 heures *par jour sur les temps de pause méridienne en période scolaire* à compter du 1er septembre 2024.

### **2024-28 : Financement de la protection sociale :**

À compter du 1er janvier 2025, les collectivités ont l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance au bénéfice de leurs agents.

Le cdg69 a déjà conclu une convention de participation sur le volet prévoyance avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) depuis le 1er janvier 2020. Elle prendra fin le 31 décembre 2025. Les textes en vigueur

---

<sup>1</sup> Ouverte aux communes et EP de + 50 agents (tarification à l'acte / dossier pour les autres)

<sup>2</sup> Réservée aux collectivités affiliées

prévoient que les collectivités et établissements publics déjà adhérents peuvent poursuivre leur participation dans les mêmes conditions jusqu'au terme de la convention actuelle.

Cependant certains employeurs, notamment parmi les plus petits, ne disposent pas de système de participation à ce jour. C'est pourquoi le cdg69 a mené des négociations avec son partenaire MNT pour offrir aux employeurs ne disposant pas de convention une solution afin de répondre à leur obligation au 1er janvier 2025. Elles pourront via un avenant au contrat existant intégrer la convention de participation prévoyance en cours pour sa dernière année d'exécution, à titre dérogatoire et sous réserve de l'accord de la MNT.

Cet avenant exceptionnel est circonscrit dans le temps et a pu être proposé à la suite d'une étude d'impact démontrant que, compte tenu de sa durée et du nombre de collectivités concernées, il ne bouleverse pas l'économie générale de la convention.

Le cdg69 proposera un nouveau dispositif de financement de la protection sociale complémentaire à partir du 1er janvier 2026 dont la consultation sera lancée courant 2024.

### **Délibérations relatives à la Communauté de Communes**

#### **2024 – 29 : Communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes AURA**

La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées. Lors de sa séance du 23 avril 2024, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au président de la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées pour être communiquées à son assemblée délibérante. La présentation du rapport ayant eu lieu le 25 septembre 2024 au conseil communautaire, en application de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières ces observations définitives qui doivent être présentées au plus proche conseil municipal et donner lieu à un débat. La chambre régionale ne sera pas destinataire des suites.

#### **2024-30 : Communication du rapport annuel du Président la CCBPD**

Comme chaque année, le rapport du Président de la Communauté de Communes est adressé aux conseils municipaux des 32 communes pour une communication partagée. Lecture est faite des principales réalisations 2023 présentées dans ce rapport.

### **Délibérations relatives à la communication des rapports sur la gestion de l'eau potable et de l'assainissement**

Comme chaque année, les syndicats de gestion de l'eau potable et celui de l'assainissement collectif et SPANC dressent les rapports sur la qualité de gestion des eaux potables et usées via leurs délégataires respectifs. Ces rapports seront présentés par les titulaires désignés par notre Conseil Municipal au sein de ces syndicats

#### **2024-31 : Rapports sur l'eau**

Pour rappel, nous dépendons du Syndicat Mixte de Tarare qui regroupe 14 communes. Véolia a été désigné comme nouveau délégataire. 27858 habitants sont couverts soit 13305 abonnés et 463 km de réseaux. La consommation moyenne journalière est estimée à 120 litres.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le forfait tarifaire sur la base de 120 m<sup>3</sup> est établi comme suit :

- Production : 300,77 euros
- Collecte et dépollution des eaux : 310, 38 euros
- Organismes publics et TVA : 105, 41 euros

#### **2024-32 : Rapports assainissement collectifs et SPANC**

Notre commune adhère au Syndicat d'Assainissement du Val d'Azergues (SAVA) qui regroupe 8 communes. Sur notre périmètre communal, on compte 296 abonnés en assainissement collectif pour 1258,20 m de réseaux. 71 installations sont classées en SPANC.

En 2024, le montant du contrôle s'élève à :

- 120,41 euros TTC pour le contrôle d'installations neuves sur la phase conception et 165,57 euros TTC sur la phase réalisation
- 94,82 euros TTC pour le contrôle des installations existantes.

L'ensemble de ces délibérations n'ayant fait l'objet d'aucune objection, celles-ci sont adoptées à l'unanimité des membres présents et le Conseil Municipal donne quitus de la communication des différents rapports présentés.

## II Rapport des différentes commissions

**Ecole :** le 1<sup>er</sup> conseil de la rentrée s'est tenu récemment. 59 élèves sont accueillis cette année, 2 doivent nous quitter à Noël mais 2 nouveaux enfants seront accueillis à Pâques. Les projets pédagogiques sont présentés : pour le Cycle 1 : Le Petit Prince pour parler du temps en lien avec le projet musical de fin d'année + création d'un cahier culturel. Pour le Cycle 2, thème des voyages et le Cycle 3 : Le Petit Prince également, le suivi du Vent des Globes, la conception d'un mini-journal. Le projet de classe transplantée est programmé sur le début de l'année 2025 (du 15 au 17 janvier) pour les classes Cycle 2 et Cycle 3 sur la thématique de l'Anglais. Le Cycle 1 quant à lui, fera une sortie dans une ferme pédagogique. La Commune contribue à ces sorties par le financement des transports en car. Les parents d'élèves ont remercié la Commune sur le choix du nouveau prestataire de la cantine.

**Conseil Municipal des Jeunes :** Seuls 6 des 12 enfants éligibles au prochain CMJ ont obtenu une autorisation parentale. M.Charenzol propose que ce nouveau groupe intègre le CMJ actuel pour faciliter la dynamique de projets et essayer de réaliser l'une de leurs actions : Une chasse aux trésors dans le Village. Il est soumis également l'idée de solliciter un animateur de Cap Générations pour les aider dans leur réflexion. 3 jeunes du CMJ actuel viendront aider les élus au service du repas du CCAS comme l'an passé.

**Voie du Tacot :** M.Ratton fait état d'un nouveau chargé de mission qui a été nommé par le Conseil départemental. Par ailleurs, des étudiants en design avaient été sollicités pour proposer des équipements communs à toutes les communes traversées. Trois projets ont été soumis. Un projet a été retenu qui servirait de base pour ajouter bancs, tables pique-nique...sur le parcours et qui seraient confectionnés par des jeunes de la MFR de Lamure.

**Réseau Electrique :** des travaux portés par Enedis sont programmés sur 2025 consistant en l'enfouissement de la ligne électrique qui part du lieu-dit « le désert » vers le Breuil et qui longe la route du Breuil puis redescend aux Ponts-Tarrets. Ces travaux seront à coordonner avec la CCBPD qui a prévu la réfection de la chaussée de la Route du Breuil sur l'enveloppe communautaire et non communale. Le projet de super-chargeur aux Ponts-Tarrets est dans les tuyaux avec le Syder qui prépare des conventions à co-signer avec la CCBPD et la commune.

**Réunion Mobilités CCBPD :** un comité organisé par le Sytral et concernant le territoire Nord du département a permis de présenter les réalisations sur 2023 et 2024 et les projets portés par les intercommunalités en matière de mobilité douce. Sur notre périmètre intercommunal, une liaison Vélo Taf est prévue de la gare de Lozanne à Civrieux permettant de desservir en vélos les zones d'activité de ce secteur. Une ligne de co-voiturage est également à l'étude sur la Vallée d'Azergues.

**Réunion SAFER de la CCBPD :** cette réunion avait pour objectif de rappeler la façon dont la SAFER intervient lors d'une vente de terrain agricole et de voir comment mieux travailler avec les communes de façon à préserver le tissu agricole, les habitations ou bâtiments qui peuvent permettre à de nouveaux agriculteurs de s'installer. Les délais de notification notariale étaient relativement courts, il est envisagé que chaque commune désigne un correspondant élu qui pourrait informer la SAFER de tout projet de vente éventuelle (avant même que la démarche arrive chez un notaire) et qui serait un relais pour les agriculteurs locaux et suivrait la bonne réalisation

des cahiers des charges exigés si une exploitation était sous préemption de la SAFER. Il est proposé que ce soit Michele Ratton et/ou Nathalie Banes qui soit ce référant pour la commune.

### III Questions diverses

**Maison de retraite Jean Borel** : sur demande la Présidente de l'Association, un courrier co-signé par les Maires est réalisé sollicitant le Conseil Départemental pour qu'il exige du gestionnaire actuel la transmission des comptes détaillés de gestion de la Maison Jean Borel.

**Données Gendarmerie du Val d'Oingt** : le major s'est présenté en mairie pour nous communiquer les chiffres - clés concernant notre commune pour l'année écoulée du 01/01 au 31/10 (nb ce ne sont pas forcément des faits relatifs à des habitants de la commune) : 119 infractions routières constatées (dont 5 pour alcool/stupéfiants, 1 accident corporel et 2 blessés) – 77 interventions dont 6 pour tapages et 6 pour divagations. 12 faits d'atteinte aux biens (dont 5 cambriolages, 5 vols de voiture).

La séance est levée à 19H50

Compte-rendu visé le  
Par la Secrétaire de séance

Marjolaine Charensol

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marjolaine Charensol', with a long horizontal stroke extending to the right.